

Devenez membre
de la Fédération
québécoise
des chasseurs
et pêcheurs.



- Assurez votre représentation et la défense de vos droits
- Encouragez les activités de conservation et de mise en valeur de la faune
- Contribuez à la perpétuation de la chasse et de la pêche sportives
- Aidez la relève : 2 \$ de votre abonnement seront versés directement à la fondation Héritage faune.

Oui, je deviens membre

Je désire devenir membre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs au prix annuel de 49,95 \$ (taxes incluses).

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Courriel _____

Tél. _____ Tél. (bureau) _____

Date de naissance : Jour Mois Année

Renouvellement

No de membre :

Mode de paiement

Chèque Carte de crédit Visa Mastercard

N° de la carte _____ Expiration M / A _____

J'autorise la Fédération à prélever _____ \$ par année sur ma carte de crédit afin de renouveler automatiquement mon adhésion.

Signature _____

Par Internet,
rendez-vous au www.fedecp.com
et cliquez sur « Devenez membre ».

Les véhicules tout-terrain...
faire sa part
pour limiter
les impacts



En collaboration avec :

La Capitale
Assurances générales



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Les Québécois adeptes de VTT sont en quête de riches secteurs pour la chasse ou la pêche, ou simplement de l'adrénaline que procure la conduite de ces véhicules. Les adeptes de VTT doivent demeurer conscients des impacts qu'ils peuvent avoir sur l'environnement et sur certaines espèces fauniques et végétales.

Les impacts sur la faune

La détérioration des habitats et la contamination par des résidus pétroliers sont autant de menaces pour les mammifères, les oiseaux, les poissons, les amphibiens et les reptiles.

En été, en circulant dans les herbiers et les zones marécageuses, les VTT risquent de détruire les sites de ponte, de détruire les nids et les œufs de certaines espèces d'oiseaux migrateurs.

En traversant un cours d'eau, les VTT peuvent en détériorer les berges et le lit, et occasionner l'ensablement de sites de fraye.

Le passage répété de VTT peut pousser certaines espèces animales à délaisser leurs sites habituels de reproduction, ou hors de leurs abris, où ils deviennent plus susceptibles à la prédation.

En hiver, le dérangement des animaux peut leur coûter cher en énergie et mettre leur survie en danger. Pour les cervidés, le passage fréquent de VTT peut les pousser vers des lieux plus tranquilles, hors de leurs ravages, mais offrant moins de nourriture ou d'abris, voir même sur les routes où ils sont sujets à causer des accidents.

Les impacts sur la végétation

En été, l'utilisation de VTT va provoquer le bris ou la mort de plantes ou de végétaux fragiles, voir même d'espèces rares dans les sous-bois de certains secteurs ou dans les tourbières. En hiver, le compactage de la neige à la suite de multiples passages peut aussi réduire les qualités isolantes de la neige, ou dégager les végétaux et les exposer à des froids intenses qui peuvent les tuer ou les abîmer.

Faire sa part

- Circuler dans les sentiers balisés. Les sentiers de VTT sont aménagés pour tenir compte de la sécurité des usagers et de la nécessité de limiter les impacts environnementaux.
- Éviter de circuler dans les zones reconnues pour la sensibilité des espèces animales et végétales qu'on y trouve.
- Au moment de l'achat d'un véhicule tout-terrain, discuter avec le détaillant afin qu'il propose un modèle qui répondra aux besoins du conducteur tout en offrant la technologie la plus écologique.
- Circuler à vitesse réduite et respecter les limites de vitesse imposées dans les sentiers permet de diminuer la consommation d'essence, et de moins polluer.
- Dans le cas d'une rencontre avec un animal, s'immobiliser et demeurer sur le véhicule en attendant qu'elle s'éloigne raisonnablement. Il faut se rappeler que la loi stipule que « Nul ne peut pourchasser, mutiler ou tuer volontairement un animal avec un véhicule, un aéronef ou une embarcation motorisée. » et que « Nul ne peut chasser ou déranger le gros gibier dans son ravage... ».